

<p><b>Date Convocation</b> 15/05/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 15/05/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>18</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>05</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	18	- procurations	04	- absents	05	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 18</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p><b>ABSENTS 5</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	18								
- procurations	04								
- absents	05								

## 112-MAIRIE DE L'ILE D'YEU, OFFICE DE TOURISME ET UCA (UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS) : CONVENTION TRIPARTITE 2024-2026

### Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Sensible à la dynamisation du commerce et des services de proximité, la Mairie de L'île d'Yeu et l'Office de Tourisme de l'île d'Yeu souhaitent accompagner l'association U.C.A. de l'île d'Yeu dans le cadre d'un partenariat solide et constructif.

L'association UCA, forte de ses 110 adhérents et des actions mises en place quotidiennement (chèques Cad 'Oya, journées commerciales, éditions d'un annuaire des entrepreneurs, etc.), permet la mise en avant des entreprises locales.

La présente convention a pour objet d'établir les conditions de partenariat entre les trois signataires pour l'harmonisation de leurs stratégies. Ils engagent ainsi une démarche commune et partenariale complémentaire à leurs actions propres.

Les trois organismes s'accordent à reconnaître l'intérêt et la nécessité de travailler ensemble de manière harmonieuse afin de garantir le maintien et le développement de l'activité économique et touristique ainsi que plus globalement sur « l'image de l'île d'Yeu » et d'une île vivante à l'année.

Depuis 6 années, l'association salarie une personne au poste de secrétaire à temps partiel (20 heures mensuelles) pour le fonctionnement quotidien de l'association (gestion administrative et communication).

Ce poste est basé au sein du bâtiment situé Rue de la Galiote appartenant à l'Association Gestion de Comptabilité du Littoral Atlantique (AGCLA).

Un loyer de 210 € / mois est demandé à l'association soit une somme de 2 520 € annuelle.

Le rapporteur propose la prise en charge du loyer à l'association pour les années 2024 à 2026.

Cette aide pourra être remplacée, si la mairie en a la possibilité, par la mise à disposition à l'UCA d'un local dédié de + ou - 40m<sup>2</sup> avec une libre gestion de l'occupation par l'association.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Économique du 25/04/2024

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents utiles à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU